MACSF
Notre vocation, c'est vous

Info Vie-Retraite
n°23
Sept. 2010

M.A.C.S.F
Notre vocation, c'est vous
Mutuelle Assurance Epargne Financement

Continuer l'effort d'épargne

La réforme des retraites est engagée. Le Gouvernement a marqué sa volonté de réduire les déficits sans remettre en cause les vertus des régimes par répartition. Cependant, leur capacité de redistribution ne cesse de se réduire inexorablement.

Pierre-François Cambon
Président
MACSF *épargne retraite*

La confiance que vous manifestez depuis plus de quarante ans dans nos contrats pour vous constituer une épargne retraite par capitalisation est la clé essentielle pour maintenir votre niveau de vie de retraités professionnels de la santé et celui de votre conjoint. Cette démarche s'impose tout particulièrement aujourd'hui. La MACSF *épargne retraite* a développé des réponses concrètes et adaptées. Ses produits sont fidèles à ses principes de transparence, de simplicité, de frais réduits et de performance. Si l'assurance vie reste indispensable pour organiser la transmission de son patrimoine, je vous invite à poursuivre votre effort d'épargne pour préparer votre retraite avec le RES Fonds de Pension Avenir dédié aux libéraux et le PERP'S pour leurs proches et les salariés. Vous profitez ainsi de la gestion sécurisée et diversifiée de votre épargne avec une rentabilité satisfaisante dans un environnement économique et financier difficile. Vous bénéficiez aussi des avantages fiscaux de l'assurance vie et de ceux de l'épargne retraite.

Insistons sur un point majeur pour vous assurer un complément de revenus lors de votre retraite : seule la rente viagère, réversible au choix, procure la certitude de percevoir quoi qu'il arrive un revenu régulier et revalorisé à vie.

La Société MACSF *épargne retraite* est financièrement très solide. Chaque année la revalorisation de votre épargne est parmi les plus performantes du marché avec une recherche constante de sécurité des placements. Aujourd'hui cette sécurité est capitale, nous y veillons en priorité afin de toujours mériter votre confiance.

En matière de gouvernance, je vous informe que Marcel Kahn, Directeur Général Délégué MACSF SGAM, et Directeur Général de MACSF *assurances*, assure également la responsabilité de la Direction Générale de MACSF *épargne retraite* depuis 2010.

Soyez assurés de notre dévouement. ■

Pierre-François Cambon
Président MACSF *épargne retraite*

Un gage de confiance !

Ces deux années de crise ont démontré la solidité des assureurs, parmi lesquels la MACSF *épargne retraite*, qui se situe au premier rang des sociétés les plus solvables. Elle prouve, année après année, sa capacité à tenir ses engagements envers ses assurés et à accompagner leurs projets sur le long terme.

Marcel Kahn
Directeur Général
MACSF *épargne retraite*

La solidité de la MACSF *épargne retraite* en 3 chiffres :

- un chiffre d'affaires 2009 de 1 389 millions d'euros, soit plus 65 % par rapport à 2008,
- des capitaux propres après affectation du résultat 2009 de 1 239 millions d'euros,
- une marge de solvabilité de 1 798 millions d'euros pour un minimum réglementaire de 571 millions d'euros.

Tout en renforçant ces solides équilibres, votre assureur vie a réussi à vous servir des taux de rendement annuels parmi les meilleurs du marché pour sa gamme en euros ainsi qu'un bon niveau de performances pour son contrat en unités de compte et ses formules dédiées à la retraite.

Cependant, nous savons tous que la baisse des taux d'intérêts obligataires, entamée depuis quelques années, impacte le rendement des fonds en euros et cette tendance risque de se poursuivre, même si notre équipe financière fait preuve d'une gestion prudente et avisée et que nous continuerons à privilégier la sécurité de vos placements sur le moyen et long terme.

Pour ceux d'entre vous qui souhaitent infléchir cette tendance et disposent d'un horizon de placement suffisant, le RES Multisupport constitue une réponse par la diversité de ses supports.

Médi Emergents, un nouveau support dans une stratégie de diversification

Le contexte économique mondial nous a conduits à vous permettre de tirer profit des opportunités financières issues des économies des pays émergents en ajoutant un 8ème support au Profil Libre du RES Multisupport : Médi Emergents. En effet, une majorité de ces pays connaît une croissance forte à la différence des pays de l'OCDE.

Ce support s'adresse aux épargnants conscients de la corrélation entre performance et risque. Nous consacrons un article complet de ce numéro aux caractéristiques du RES Multisupport, ses atouts et les possibilités pour choisir Médi Emergents.

L'élargissement de notre offre s'inscrit dans notre souci de répondre à vos attentes et de vous proposer des possibilités de diversification de vos investissements. ■

Marcel KAHN
Directeur Général MACSF *épargne retraite*

Achevé de rédiger en juillet 2010

NOUVEAUTÉ

Médi Emergents : un potentiel de croissance intact

UN NOUVEAU FONDS D'ACTIONS FAIT SON ENTRÉE DANS LE CONTRAT RES MULTISUPPORT. EXPLICATIONS.

Dans le cadre du contrat RES Multisupport, un nouveau fonds d'actions sera très prochainement proposé à nos sociétaires : Médi Emergents. Nous avons en effet voulu que nos sociétaires aient accès via ce fonds au potentiel de croissance des pays émergents dont les marchés actions surperforment les pays développés depuis plusieurs années.

Ces pays (Chine, Inde, Brésil…) représentent désormais 64% de la population mondiale, pour près de 50% des richesses produites, et grâce à l'émergence de classes moyennes, à l'essor de la consommation et des investissements publics et privés, ils bénéficient d'un potentiel important de croissance économique. Ils offrent de réelles opportunités, tant sur les grandes valeurs comptant de nombreuses multinationales, que sur les petites et moyennes entreprises recelant un potentiel de valorisation élevé. Les gérants de ce fonds de plus de 400 valeurs mettent en œuvre un processus de gestion très rigoureux, basé sur une allocation sectorielle découlant d'une allocation géographique.

Compte tenu de la volatilité de ces actifs, ce support sera proposé à nos sociétaires qui souhaitent bénéficier du potentiel de ces économies sur le long terme, dans une optique de diversification, et il ne pourra être souscrit que dans le profil libre. Il sera commercialisé au 1er octobre 2010.

Un 8ème support d'investissement pour le RES Multisupport : Médi Emergents

Médi Emergents

Fonds commun de placement investi en actions internationales sur des valeurs des pays émergents bénéficiant d'un important potentiel de croissance économique.

Objectif

Offrir la possibilité d'investir dans l'économie des pays émergents par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'un contrat d'assurance vie.

Accès à Médi Emergents

- par adhésion au RES Multisupport avec choix du profil libre,
- sur un RES Multisupport déjà en cours :
  - en profil libre : par arbitrage (pour l'encours) ou par changement de répartition (pour les cotisations futures),
  - sur les autres profils : par changement de profil vers le profil libre.

Niveau de risque

Ce support cherche à bénéficier du potentiel de croissance des marchés émergents.
En contrepartie, l'assuré assume une prise de risque liée aux fluctuations des marchés financiers, à la hausse comme à la baisse.

L'INDICE "MSCI EMERGING MARKETS" SE COMPOSE DE **22 PAYS** REPRÉSENTANT :

64 % DE LA POPULATION MONDIALE

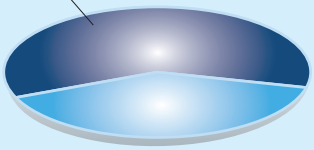

50 % DU PIB MONDIAL À PARITÉ DE POUVOIR D'ACHAT

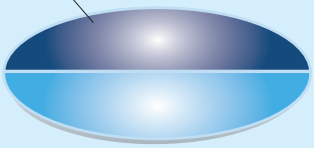

13 % DE LA CAPITALISATION BOURSIÈRE MONDIALE (MSCI ACWI)

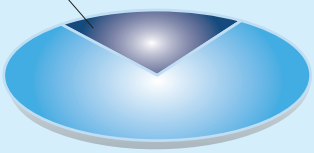

L'INDICE "MSCI EMERGING MARKETS" SE COMPOSE DE **PLUS DE 740 SOCIÉTÉS**

(DONNÉES AU 31 DÉCEMBRE 2009)

MEDI EMERGENTS

Un processus de gestion rigoureux

Aymeric Oudin
Directeur Général Délégué
MACSF *épargne retraite*

> **Nous avons voulu que nos sociétaires aient accès via ce fonds au potentiel de croissance des pays émergents.**

Les avantages :

Une solution d'investissement simple pour :
- investir sur l'ensemble des pays émergents,
- bénéficier de l'expérience de l'équipe de gestion sur ces marchés,
- profiter d'un processus de gestion déjà éprouvé.

Les risques :

- Le portefeuille est exposé aux fluctuations des marchés actions,
- il investit sur les marchés émergents :
  - la liquidité des valeurs du portefeuille est plus faible que sur les marchés des pays développés,
  - les fluctuations de marchés peuvent être plus marquées et plus rapides.
- Le portefeuille est exposé au risque de change,
- le capital n'est pas garanti.

Une gestion proactive basée sur l'analyse fondamentale

L'équipe de gestion exploite au sein du portefeuille les trois sources de performance suivantes :

L'allocation géographique

Elle repose sur l'analyse de l'environnement macro-économique (politiques monétaire et fiscale, équilibre de la balance des paiements) et des marchés financiers locaux.
L'attractivité en termes de valorisation des différents marchés est évaluée selon le niveau des primes de risque actions. L'allocation géographique constitue un facteur clé dans la maîtrise du risque du fait des disparités économiques et politiques qui existent entre les différents marchés émergents.

L'allocation sectorielle

Propre à chaque pays, elle est réalisée à partir des perspectives, des risques et des valorisations relatives des différents secteurs.

La sélection des valeurs

L'équipe de gestion s'attache à sélectionner les valeurs les plus attractives au sein de chaque pays et secteur, quelle que soit leur capitalisation.

Cette sélection est basée sur l'analyse fondamentale de l'univers d'investissement dans chaque pays suivant plusieurs critères :

- Le potentiel économique de l'entreprise : qualité du "business model", du management et solidité de la position concurrentielle,
- La solidité financière de l'entreprise, avec une attention particulière portée aux leviers financiers et opérationnels,
- Les perspectives de croissance (chiffre d'affaires et bénéfices) de l'entreprise,
- La valorisation relative intra-sectorielle de l'entreprise analysée chaque semaine à l'aide d'outils internes et externes, basée sur les ratios pertinents pour chacun des secteurs.

Un pilotage précis du niveau de risque

L'équipe de gestion s'attache à optimiser le portefeuille afin d'écarter tout biais de style et de limiter le risque de liquidité. Le niveau de risque reflète les convictions de l'équipe de gestion et le niveau de confiance accordé aux scenarii définis.

Les risques de change sont pris en compte dans la gestion du portefeuille via l'allocation géographique et la sélection des valeurs.
Lorsque la dépréciation d'une devise est anticipée, la part allouée au pays peut ainsi être réduite et les valeurs exportatrices surpondérées. ■

RES Multisupport : des atouts majeurs dans une stratégie de diversification

L'OFFRE DE CONTRATS MULTISUPPORTS EST VASTE SUR LE MARCHÉ. LES NOMBREUX SUPPORTS FINANCIERS QUI LES COMPOSENT PEUVENT PARFOIS DÉSORIENTER L'ÉPARGNANT.

En avril 2010, notre RES Multisupport s'est vu décerner le Grand Trophée d'Or par Le Revenu dans la catégorie des meilleurs contrats-vie multisupports actifs de moins de 15 supports. Créé en 2005, le RES Multisupport ne déroge pas à la règle de la MACSF *épargne retraite* de proposer à ses assurés une gamme de produits simples. Pour le RES Multisupport, son choix s'est résolument porté sur une offre financière sélectionnée et volontairement limitée, permettant un choix éclairé des épargnants. A compter du 1er octobre, elle s'élargit avec un 8ème support, MEDI Emergents.

Chaque semaine, notre site www.macsf.fr présente l'analyse financière de nos spécialistes, les performances quotidiennes et annuelles de nos supports financiers ainsi qu'un comparatif avec les indices de référence de chacun des supports.

De plus, à partir de l'espace sociétaire, l'évolution des avoirs individuels et des opérations enregistrées est consultable à tout moment.

QUELS SONT LES 5 ATOUTS DU RES MULTISUPPORT ?

ATOUT 1 Un choix parmi quatre profils de gestion déléguée et un profil libre pour répondre à différentes stratégies d'investissement

- Quatre profils de gestion déléguée : sécurité, équilibre ou dynamique selon le degré de risque souhaité ainsi qu'un profil évolution qui sécurise progressivement les avoirs vers le support Euros. La gestion déléguée s'adresse à ceux qui souhaitent profiter des marchés financiers sans s'impliquer outre mesure et nous confier la répartition de leurs cotisations entre les supports en fonction du degré de risque qu'ils choisissent de prendre ;
- Un profil de gestion libre pour les épargnants qui privilégient leur propre stratégie de gestion et sont avertis de l'évolution des marchés financiers.

ATOUT 2 Un choix de supports parfaitement identifié

Le RES Multisupport permet d'accéder au même Fonds en Euros que le RES Euros ainsi qu'à sept autres supports offrant sécurité et performance graduées.

ATOUT 3 Des frais parmi les plus bas du marché

De 1 % seulement sur les cotisations libres, ils sont ramenés à 0,6 % sur les cotisations versées par prélèvement automatique. Les frais de gestion sont dégressifs selon les sommes versées, entre 0,75 % et 0,45 %. Quant aux arbitrages, le premier de l'année est gratuit et les suivants ne coûtent que 0,30 %.

ATOUT 4 Des opérations enregistrées dans des délais très courts

Les cotisations sont investies dès le 3ème jour ouvré suivant leur réception ; les sommes retirées sous forme de rachat ou d'avance ainsi que les capitaux décès sont versés dans les 6 jours ouvrés maximum suivant la réception de la demande de retrait ou de la déclaration de décès.

ATOUT 5 Une gestion financière rigoureuse, une analyse financière hebdomadaire et la consultation des avoirs à distance

Depuis leur création, les supports financiers affichent régulièrement une performance supérieure à celle de leurs indices de référence. De plus, comme la majorité des fonds, Médi actions, Médi convertibles, Médi audace et Médi immobilier font l'objet de notation par Morningstar donnant lieu à l'attribution d'étoiles. Cette notation, de 1 à 5, indique la capacité d'un support à surperformer les OPCVM de sa catégorie de façon régulière.

Lutte contre le blanchiment

Il vous est peut-être déjà arrivé que nous vous demandions copie d'une pièce d'identité ou des renseignements complémentaires à l'occasion d'une opération sur vos contrats d'assurance vie ou de retraite.

Tous les établissements financiers, parmi lesquels les banques et les assureurs, ont l'obligation d'appliquer les règles en vigueur en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme dont le cadre juridique et réglementaire a encore évolué avec l'ordonnance du 30 janvier 2009.

Depuis de nombreuses années, la MACSF *épargne retraite* est résolument engagée dans cette démarche.

Quels sont nos principaux points de vigilance ?

L'importance de la connaissance de tout nouvel assuré et des bénéficiaires

Lorsque vous adhérez à un nouveau contrat d'assurance vie ou de retraite, nous vous demandons systématiquement :

- la copie d'une pièce d'identité et, pour une adhésion au nom d'un enfant mineur, celle de chacun de ses représentants légaux ;
- votre profession et votre spécialité.

Pour percevoir le capital issu de l'un de nos contrats, nous sollicitons également la copie d'une pièce d'identité des bénéficiaires.

La motivation lors du versement d'une cotisation ou d'une opération de rachat ou d'avance d'au moins 150 000 €

MEDI EMERGENTS

Un 8ème support pour profiter du dynamisme des pays émergents

"LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE MONDIAL NOUS A CONDUITS À PERMETTRE À NOS ASSURÉS DE TIRER PROFIT DES OPPORTUNITÉS FINANCIÈRES ISSUES DES ÉCONOMIES DES PAYS ÉMERGENTS."

Il apparaît en effet qu'une majorité de ces pays connaît une croissance forte à la différence des pays de l'OCDE et qu'ils bénéficient de nombreux atouts : démographie favorable, taux d'endettement globalement faible, hausse rapide du niveau d'éducation de la population active et gains de productivité liés au haut niveau d'investissement et au rattrapage technologique.

Ce support s'adresse donc aux épargnants avertis qui ont parfaitement conscience qu'une performance élevée va de pair avec une prise de risque importante, liée aux fluctuations des marchés internationaux.

POUR MÉMOIRE

Nul ne l'ignore, la baisse des taux obligataires influence et influencera le rendement des contrats en euros.
Le RES Multisupport permet de diversifier ses investissements par la possibilité qu'il offre de panacher sécurité avec le Fonds en euros RES et performances graduées avec sept autres supports financiers.

2 possibilités pour investir sur Médi Emergents à compter du 1er octobre 2010

POSSIBILITE N°1 : vous n'êtes pas encore titulaire d'un RES Multisupport

Vous pouvez adhérer au RES Multisupport

- en vous rendant dans l'une de nos 80 agences
- en téléchargeant directement la notice d'information accompagnée de la demande d'adhésion depuis www.macsf.fr

Vous complétez et signez la demande d'adhésion en optant pour le profil libre et en précisant la répartition des cotisations choisie

POSSIBILITE N°2 : vous êtes déjà titulaire d'un RES Multisupport et vous souhaitez ajouter Médi Emergents à vos supports

Votre contrat est déjà en profil libre ?

Si oui, deux possibilités pour ajouter Médi Emergents :

1. soit vous effectuez un arbitrage d'un pourcentage de vos avoirs vers Médi Emergents.
2. soit vous changez la répartition de vos futures cotisations en indiquant le pourcentage à investir sur Médi Emergents.
Bien, entendu, vous pouvez combiner les deux possibilités.

Si non, vous demandez le changement vers le profil libre en précisant la répartition de vos futures cotisations.
Parallèlement, vous pouvez effectuer un arbitrage d'un pourcentage de vos avoirs vers Médi Emergents.

"LA MACSF ENGAGÉE POUR LA SÉCURITÉ DE SES ASSURÉS."

BON À SAVOIR

"Déclaration de motivation" et "Attestation de motivation" pour toute cotisation n'émanant pas du titulaire du contrat sont disponibles sur www.macsf.fr dans votre espace sociétaire.

Dans ces cas, vous complétez une déclaration de motivation sur l'honneur dans laquelle vous précisez :

- l'origine des fonds avec justificatifs correspondants pour une cotisation, telle qu'une réorientation de placement, une succession, la vente d'un bien…
- l'objectif de l'opération pour un rachat ou une avance tel que l'acquisition d'un bien ou encore une opération d'ordre familial.

L'acceptation des chèques établis par un tiers dans le seul cas du don effectué par un proche

La notion de proche suppose l'existence d'un lien familial entre le donataire et le donateur.

Dans ce cas, dès le premier euro, le donataire doit obligatoirement compléter une attestation de motivation et, selon la nature et le montant de l'opération, l'accompagner de justificatifs.

Ces démarches peuvent vous sembler parfois contraignantes ; il en va de la sécurité des opérations d'assurance vie.

Notre vocation : vous faciliter la retraite

N'ATTENDEZ PLUS !

Profitez de notre offre frais réduits à **0,6 %** sur votre première cotisation pour toute adhésion au RES Fonds de Pension Avenir ou au PERP'S jusqu'au 27 décembre 2010.

Nous le savons tous, pour les professionnels de la santé, le taux de remplacement est déjà inférieur à 45 % ; des perspectives peu encourageantes situent ce niveau à moins de 35 % en 2014. Vous le savez peut-être moins, l'espérance de vie à 65 ans des professionnels de la santé est supérieure de 10 % à la moyenne nationale. L'obligation de se constituer une épargne retraite personnelle par capitalisation pour maintenir son niveau de vie n'est plus à démontrer.
Alors, comment investir efficacement pour préparer votre retraite ?

Les solutions MACSF pour doper votre retraite

1 Pour les libéraux et leur conjoint collaborateur : le RES Fonds de Pension Avenir

> « L'obligation de se constituer une épargne retraite personnelle par capitalisation pour maintenir son niveau de vie n'est plus à démontrer. »

Comment ça marche ?

Vous versez des cotisations chaque année jusqu'à votre cessation d'activité, date à laquelle vous percevez un complément de revenus sous forme de rente trimestrielle, réversible au choix, et revalorisée annuellement.
Vos cotisations annuelles sont modulables (entre 1 et 10 fois un minimum choisi à l'adhésion) et investies sur un profil d'investissement choisi selon vos objectifs et votre sensibilité au risque. Pour une sécurité absolue, vos placements sont sécurisés vers le fonds en euros à mesure que vous approchez de la retraite.

La fiscalité avantageuse de la loi Madelin

Les cotisations sont déductibles de votre bénéfice imposable de l'année jusqu'à :

- 10 % du BNC/BIC, plafonné à huit fois le Plafond Annuel de la Sécurité Sociale (PASS*) augmenté de 15 % de la part de BNC/BIC comprise entre 1 et 8 fois le PASS soit un plafond maximum de 64 047 € pour 2010

OU

- 10 % du PASS si le BNC/BIC réalisé est inférieur à un PASS, soit 3 462 € en 2010

Cette enveloppe de déduction est diminuée de l'abondement perçu sur le PERCO en 2010.

Les rentes sont imposables au titre des pensions et rentes viagères à titre gratuit, bénéficient d'un abattement de 10 % et supportent les contributions sociales (6,6 % dont 4,2 % déductible au titre de la CSG et de 0,5 % au titre de la CRDS). La rente servie aux bénéficiaires est exonérée de droits de succession ainsi que la réversion de rente viagère au profit du conjoint ou des parents en ligne directe.

Une garantie plancher

Incluse automatiquement au contrat, elle garantit que la somme liquidée pour le service de la pension en cas de décès avant votre 65ème anniversaire ne soit pas inférieure aux cotisations versées.

Exemple > UN MÉDECIN LIBÉRAL
Bénéfice imposable en 2010 de 100 000 €. Une part (taux d'imposition à 40 %)

Maximum déductible	19 807 € [10 % x 100 000 € + 15 % x (100 000 € - 34 620 €)]
Cotisation annuelle sur un contrat Madelin : 10 000 €	Economie d'impôt annuelle : 4 000 € Soit un effort d'épargne ramené à : 6 000 €
Pour obtenir une retraite complémentaire de 4 000 € brute par an à 65 ans*, il faut cotiser à partir de 40 ans	186 € par mois (2 232 € / an) pour un homme 211 € par mois (2 532 € / an) pour une femme

** Hypothèses de simulation : taux d'intérêt annuel brut de 4 %, revalorisation des cotisations de 2 % par an et taux technique de 0 %.*

Une garantie optionnelle d'exonération des cotisations

En cas de décès ou d'IFTD**, la MACSF verse à votre place une cotisation annuelle jusqu'à l'année où vous auriez atteint 65 ans, assurant ainsi à votre conjoint de percevoir une pension totale sous forme de rente viagère. ■

**PASS 2010 : 34 620 €.*

***IFTD : Invalidité fonctionnelle totale ou définitive.*

UN BON RENDEMENT

La rentabilité d'un contrat Madelin ou PERP dépend tout d'abord du capital accumulé qui sera d'autant plus important que les frais auront été faibles et les performances financières du contrat élevées.

La performance du RES Fonds de Pension Avenir a été de 4,70 %, 4,40 % et 4,20 % en 2007, 2008 et 2009.

Quant aux rentiers, ils bénéficient pour la deuxième année consécutive d'un taux de revalorisation de leurs arrérages de 3 %.

Pour le PERP'S, on appréciera le niveau de revalorisation de la valeur de service de l'unité de rente qui a été de 4 % en 2008 et de 3 % en 2009 et 2010 à comparer à une inflation faible voire nulle en 2009.

2 Pour tous : salariés du secteur de la santé, libéraux, leurs conjoints, leurs enfants : le PERP'S

Comment ça marche ?

Vos cotisations vous permettent d'acquérir des unités de rente dont le nombre est définitivement acquis et, au moment de la retraite, vos unités de rente sont converties en un complément de revenu à vie.
Il n'y a aucune obligation de verser régulièrement : vous versez ce que vous voulez à votre rythme et en fonction de vos capacités.

Une fiscalité avantageuse

Les cotisations sont déductibles dans la limite de :

• 10 % des revenus nets d'activité professionnelle de l'année N – 1 plafonnés à huit PASS N – 1*
soit un maximum de 27 446 € pour les cotisations versées en 2010

OU

• 10 % du PASS N – 1* si plus favorable, soit 3 431 € pour les cotisations versées en 2010

Cette enveloppe de déduction est diminuée de l'abondement N – 1 reçu sur le PERCO, des cotisations N – 1 versées sur un contrat article 83, des cotisations N versées sur un PREFON, des cotisations N – 1 versées sur un Madelin (hors part supplémentaire de 15 %).

Ces plafonds jouent pour chaque membre du foyer. Le disponible PERP non utilisé est reportable sur l'une des trois années suivantes.
De plus, vous pouvez bénéficier du disponible non utilisé par votre conjoint.
Les rentes perçues sur le PERP'S sont imposables au titre des pensions et rentes viagères à titre gratuit, elles bénéficient d'un abattement de 10% et supportent les contributions sociales de 6,6 %.

Avec les unités de rente

Vous connaissez à tout moment le montant de la rente minimale qui vous sera versée à 65 ans.

La protection de vos proches en cas de décès avant votre retraite

Au jour du décès de l'assuré, quatre options de rente sont proposées au(x) bénéficiaire(s) en fonction de son (leur) âge. ■

**PASS 2009 : 34 308 €.*

Exemple > UN SALARIÉ
Salaire annuel de 45 000 € en 2009. Une part (taux d'imposition à 30 %)

Salaire net des 10 % de frais professionnels	40 500 € [45 000 – (10 % x 40 500)]
Maximum déductible	4 050 € [40 500 x 10 %]
Cotisation annuelle sur un contrat PERP : 4 000 €	Economie d'impôt annuelle : 1 200 € Soit un effort d'épargne ramené à : 2 800 €
Pour obtenir une retraite complémentaire de 4 000 € brute par an à 65 ans*, il faut cotiser à partir de 40 ans	144 € par mois (1 728 € / an) pour un homme 159 € par mois (1 908 € / an) pour une femme

** Hypothèses de simulation : revalorisation annuelle des cotisations et de la valeur de service de 2 %*

5 RAISONS DE CHOISIR LA MACSF POUR DOPER VOTRE RETRAITE

- Plus de 40 ans de solidité et d'engagement au service des professionnels de la santé
- Le choix résolu de proposer des contrats au fonctionnement simple et transparent
- Des frais parmi les plus bas du marché
- Des performances régulières, servies dans l'équité à tous les assurés, épargnants et retraités, régulièrement saluées par la presse économique et financière
- Le souci de traiter les rentiers aussi bien que les épargnants

NOTRE CONSEIL

Optez pour le prélèvement automatique à seulement **0,6 %** de frais : non seulement vous économisez 80 % avec le RES Fonds de Pension Avenir et 83 % avec le PERP'S par rapport à des cotisations libres mais vous étalez votre effort d'épargne dans le temps et vous lissez les fluctuations des marchés financiers.

EPARGNE HANDICAP

Favoriser ceux qui en ont besoin …

LE SAVEZ-VOUS ? LA MACSF PERMET AUX PERSONNES HANDICAPÉES D'ADHÉRER AU CONTRAT RES EUROS AVEC L'OPTION EPARGNE HANDICAP. COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

- Vous êtes âgé de 16 à 60 ans au plus à la date d'adhésion,
- Vous complétez la demande d'adhésion au RES euros,
- Vous apportez la justification d'un handicap qui vous empêche d'exercer votre activité professionnelle ou vous oblige à l'adapter dans des proportions qui en diminuent la rentabilité.

Quels sont les avantages fiscaux d'un contrat épargne handicap ?

Une réduction d'impôt sur les cotisations versées jusqu'à 381 €[1], augmentée de 75 €[2] par personne à charge, sous réserve que la durée du contrat soit d'au moins 6 ans.
Un prélèvement social de seulement 0,5 % en fin d'année, le solde de 11,60 %[3] étant précompté en cas de rachat ou à l'échéance,
Une exonération de prélèvements sociaux en cas de décès depuis le 1er janvier 2010.

Pour toute question complémentaire, n'hésitez pas à contacter votre conseiller MACSF. ■

(1) La réduction est de 25 % des cotisations versées, avec un montant maximum de cotisation de 1 525 € à ce jour. (2) La réduction est majorée de 25 % de 300 € par personne à charge fiscalement. (3) 12,1 %, taux en vigueur au 1er janvier 2010, moins les 0,5 % de CRDS précomptés chaque année lors de l'inscription en compte des intérêts.

CETTE ANNÉE ENCORE, VOS CONTRATS MACSF ONT ÉTÉ PRIMÉS PAR LA PRESSE FINANCIÈRE. BRAVO !

COTISATIONS ET ADHÉSIONS 2010

Dates limites de réception

ASSURANCE VIE - Chèque à libeller à l'ordre de MACSF *épargne retraite* **A adresser à MACSF *épargne retraite* – 10 cours du Triangle de l'Arche – TSA 40100 – 92919 La Défense Cedex**		
Livret de Prévoyance RES et RES PEP Médi Actions - Médi Supports RES Multisupport RES Fonds de Pension euros (Madelin) RES Fonds de Pension Avenir (Madelin) PERP'S	Au plus tard le lundi 27 décembre 2010 inclus	Au-delà de cette date : - votre opération sera enregistrée sur 2011 (hors Madelin et PERP) - votre cotisation Madelin ou PERP vous sera retournée
EPARGNE SALARIALE - Chèque à libeller à l'ordre de CREELIA **A adresser à CREELIA - PEI-PERCOI MACSF - TSA 90206 - 26956 VALENCE Cedex 9**		
PEE PEI-PERCOI	Au plus tard le 15 décembre 2010 inclus	

Nos conseils :

- Les rachats effectués en 2010 sont rémunérés au taux forfaitaire de 3% brut entre le 1er janvier et la date d'effet du rachat. Différez donc si possible votre demande à janvier 2011 afin de bénéficier de l'intégralité de l'intérêt 2010.
- Pour éviter tout différé d'enregistrement, joignez votre bulletin de cotisation.
- Pour les contrats Madelin, veillez à ce que la somme des cotisations brutes versées dans l'année n'excède pas le maximum de votre convention. Les chèques de sociétés sont acceptés sur présentation d'un justificatif comptable. ■

M.A.C.S.F. Notre vocation, c'est vous

MACSF *épargne retraite* - n°23 - septembre 2010. Publication biannuelle gratuite adressée aux adhérents MACSF *épargne retraite* - Editeur : MACSF Société d'Assurances Mutuelle - Entreprise régie par le code des Assurances, 10 cours du Triangle de l'Arche - TSA 40 100 - 92 919 La Défense Cedex. Tél. 01 71 23 80 80 - http://www.macsf.fr. - Directeur de la publication : Marcel Kahn - Rédacteur en chef : Marie-Anne Belembert. Réalisation : Studio PAO MACSF - Impression : Imprimerie MACSF, Parc de l'Ile - TSA 31 000 15 - rue du Port - 92729 Nanterre Cedex - Dépôt légal septembre 2010 - ISSN1960-7547.

10_383 - 09/2010 - Impression MACSF.